

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

TEMPS ÉGAL À LA TÉLÉVISION POUR TOUS
LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS

M. Barry Mather (Surrey) demande à présenter le bill C-174 modifiant la loi sur la radiodiffusion.

—Le bill vise à placer tous les candidats aux élections fédérales sur un pied d'égalité en ce qui concerne certaines émissions de télévision. Le coût exorbitant des émissions télévisées empêche de nombreux candidats de recourir à ce moyen de diffusion et favorise ceux qui ont de grandes ressources financières. Le projet de loi stipule que les entreprises de radiodiffusion devront accorder gratuitement à chaque candidat un total de 15 minutes à la télévision au cours de la campagne électorale.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

LOI SUR LA QUARANTAINE

PRÉVENTION DE L'INTRODUCTION AU CANADA
DE MALADIES INFECTIEUSES OU
CONTAGIEUSES

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose la 1^{re} lecture du bill S-12 (du Sénat), ayant pour objet d'empêcher l'introduction au Canada de maladies infectieuses ou contagieuses.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

QUESTIONS ORALES

BILINGUISME ET BICULTURALISME

LA COMMISSION ET LA CRÉATION D'UNITÉS
D'EXPRESSION FRANÇAISE DANS LA FONCTION
PUBLIQUE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question que m'inspire la publication du troisième volume du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Quelle est la position du gouvernement à l'égard de la création d'unités d'expression française dans la Fonction publique? Le premier ministre voudrait-il profiter de l'occasion pour déclarer au nom du gouvernement que cette recommandation va à l'encontre de tout concept de bilinguisme efficace et que la création de ghettos linguistiques au sein de la Fonction publique n'arrangera rien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne peux, naturellement, faire aucune observation. J'ai reçu ces deux gros volumes à six heures et je les ai alors fait déposer à la Chambre. Il faudra quelque temps au gouvernement pour les étudier.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement accepte-t-il l'évaluation de la Commission royale constatant l'échec des tentatives du gouvernement pour encourager le bilinguisme au sein de la fonction publique et l'inefficacité des méthodes suivies?

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que le premier ministre essaie de répondre, je tiens à faire remarquer qu'il serait plus indiqué d'obtenir une réponse de ce genre en ayant recours à une déclaration générale présentée sous forme de motion.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'essaie simplement de m'assurer de la politique du gouvernement à propos de certaines propositions très importantes et d'une grande portée qui ont été faites par la Commission. Votre Honneur m'autorise-t-il à poser une question supplémentaire? Y a-t-il eu ou envisage-t-on des changements à la suite du rapport sur la politique exposée par l'ancien premier ministre, M. Pearson, soulignant la primauté du mérite dans les nominations et l'avancement au sein de la fonction publique? Le premier ministre assurera-t-il à la Chambre que le mérite continuera à être une considération décisive?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, comment pourrais-je annoncer des changements à la lumière des recommandations avant d'avoir lu le rapport?

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État. Est-ce que le ministre philosophait ou prophétisait ou faisait simplement part de renseignements secrets le 12 novembre, à l'inauguration du Centre linguistique de la Fonction publique, en disant que, à l'avenir, il serait formé des unités de la fonction publique dont la langue de travail serait le français?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je ne suis pas prophète, monsieur l'Orateur. Je ne soupçonnais pas du tout, à ce moment-là, que cette recommandation apparaîtrait dans le rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. La seule hypothèse qu'il me semble raisonnable de retenir est celle que l'honorable député semble exclure, savoir que la recommandation relève du gros bon sens et se situe dans le prolongement de la politique que nous avons déjà mise en œuvre.

[Traduction]

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'hésite à poursuivre, mais étant donné l'importance du